



La fusion d'établissements pose plusieurs défis : corriger l'éloignement de la sphère décisionnelle, maintenir des services de proximité, éviter que la mobilité des personnels ne soit imposée, trouver le financement de l'opération, garantir les acquis sociaux des personnels.

Or les documents préparatoires pour cette réunion dont deux d'entre eux sont soumis à avis des représentants des trois CT sont très vagues et n'apportent pas de réponses satisfaisantes garantissant que la mise en œuvre respectera les principes que l'on vient d'énoncer. Bien plus, leur lecture nous semble pouvoir susciter des interprétations variées voire opposées. Nous pensons qu'il s'agit d'un choix délibéré des présidences afin d'obtenir un consensus de façade sur la fusion.

On peut même lire dans les engagements que la fusion se fera « dans le respect de la volonté de chacun », ce qui peut rassurer chacun des personnels mais quand il s'agit de construire un établissement, il y a bien nécessité d'un engagement collectif sur un projet qui peut nécessiter d'aller à l'encontre d'intérêts particuliers.

Des documents visant à restructurer les composantes de l'Université des Sciences et Technologies de Lille circulent actuellement. Le projet qui y est décrit ne respecte pas la chronologie présentée dans le diaporama intitulé « propositions de structuration administrative de l'Université de Lille ». La présidence de Lille 1 y défend la construction de deux « facultés » bénéficiant de compétences étendues qui serait mises en place dès septembre 2017 en lieu et place des UFR actuelles (en sus des IAE, EPU et IUT). Cet exemple illustre l'écart entre ce qui est en cours de débat dans chacun des établissements et ce qui est présenté ici à tous.

Démocratie :

Dans le chapitre « gouvernance » du document des « Principes fondateurs et engagements », il est à la fois affirmé qu'elle sera « démocratique, transparente et collégiale » mais qu'elle privilégiera « l'efficacité, la souplesse des processus de décision et l'application du principe de subsidiarité ». Il nous semble que si la première partie de la phrase ne peut souffrir de critique et peut rassurer les personnels et étudiants, la seconde partie pourrait très bien correspondre à un fonctionnement non démocratique permettant des décisions rapides prises par un nombre restreint de personnes.

Services de proximité :

On lit dans le diaporama : « La relation de proximité doit être maintenue », que si « Le site ne constitue pas en lui-même un échelon administratif de gestion », « Il peut accueillir des services centraux délocalisés ». Mais la lecture du compte-rendu du comité stratégique qui a visionné le diaporama montre que le terme de services « délocalisables » a pour l'auteur du document une définition bien précise qui mériterait de figurer dans le document soumis au vote, à savoir :

- **Délocalisation** : *un service central (ou une partie) est physiquement implanté ailleurs qu'au siège, sur un seul site et avec une compétence globale.* »

Ainsi, aucun site ne conservera l'ensemble des services de proximité actuels. On parle de services « délocalisables ». Comment seront définis les services délocalisés et où seront-ils délocalisés ? Selon quelle logique ?

Mobilité des personnels :

Il faut lire le CR du comité stratégique pour penser lever les inquiétudes avec « une bourse de mobilité va être mise en place. Des mobilités se feront de manière triangulaire. Un ensemble de situations différentes va se présenter, avec des collègues qui voudront conserver leur emploi et / ou leur localisation et d'autres qui seront prêts à changer. ». Il faut toutefois rappeler que ce n'est pas le document soumis au vote. Pourquoi ne pas mettre ces engagements dans les documents soumis au vote ? Il n'en demeure pas moins que la spécificité des fonctions transférées au siège peut dans la réalité rendre illusoire la bourse à mobilité en raison de la technicité qui sera requise.

Financement de la fusion :

Faire une fusion coûte cher à court terme. Aucune indication d'évaluation ne figure dans les documents. Or, il y aura la question du siège et de sa rénovation., mais aussi, la formation des personnels, la mise en œuvre des services mutualisés, etc. sans compter l'harmonisation par le haut du régime indemnitaire et des conditions de travail. Si l>IDEX n'est pas au rendez-vous, comment est-ce financé ? Et même si l>IDEX est là, une bonne partie de ses financements est fléchée. L>IDEX n'amène pas de création d'emplois de fonctionnaires. On connaît les difficultés budgétaires actuelles des établissements dont l'un sort d'un déficit 2014 de 2,8 M euros. Les mesures d'austérité sur Lille 1 comprennent le gel d'emplois cette année et l'année prochaine. On peut craindre dans cet environnement que l'avenir de l'université fusionnée ne soit une mutualisation permettant une réduction du nombre d'emplois et une intensification du travail, ce que les personnels vivent déjà.

Conditions de travail et de rémunération :

On lit dans les principes et engagements, « *L'harmonisation des dispositifs de gestion et de rémunération des personnels repose sur une convergence progressive, assurant l'équité, le respect des acquis sociaux et l'objectif d'amélioration des conditions de travail* » ? Cela pourrait se résumer à une harmonisation par le haut des acquis sociaux et des conditions de travail. Le présupposé est la capacité à trouver les financements nécessaires. Ensuite, l'on ne comprend guère le terme de « convergence progressive ». La convergence prendra combien de temps ? L'unicité devrait être de mise de fait une fois la fusion réalisée.

En leur état actuel, nous ne pouvons adopter aucun de ces deux textes. Nous attendons du débat de ce jour, la levée de ces ambiguïtés de rédaction et souhaitons que ces documents soient amendés en conséquence. C'est le rôle dévolu à cette instance représentative des personnels. Il ne tient qu'aux présidences de tenir compte des avis et propositions qui seront émises lors de ces débats.

Le document « principes et engagements » précise que « Les personnels participent à l'élaboration des décisions concernant la construction de l'Université de Lille dans le cadre d'un processus assurant la transparence de l'information et une concertation permanente s'exerçant notamment au sein des groupes de travail et des différentes instances représentatives. » Les présidences entendent donc insérer la convocation des trois CT, puis des trois CA de ce jour dans ce processus. Pour autant, il faut rappeler que si même, certains représentants des actuels conseils d'universités ont été élus sur une profession de foi indiquant leur soutien à une université de Lille, cette dernière était prévue sous la base d'une fédération et non d'une fusion. La candidature au PIA2 est passée par là. Les élections prochaines dans nos universités ouvriront le débat sur cette fusion plus largement qu'au sein des GT, groupes politiques et conseils. De ce point de vue l'adoption de projets de structuration avant ces élections nous paraît prématurée.

Enfin, nous considérons que la consultation par référendum de l'ensemble des personnels sur le projet de fusion est une nécessité démocratique forte.